

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Le 12 avril 2021, à 20h, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 08/04/2021.

Etaient Présents : Mmes MICHEL-EBERLAND-SUSSELIN-DURAND-GIL-DEMOMENT-SOUBEYRAND

Mrs MARAINE -VINCENT-CHAMPETIER

Excusé : M. CERVINO ayant donné pouvoir à Mme DURAND

Secrétaire de séance : M. Pascal VINCENT

Délibération relative à l'adoption du Budget communal 2021

Sous la présidence de Mme la Maire, le conseil municipal examine le Budget primitif 2021 qui s'équilibre ainsi, au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement, et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'Investissement :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	416 236.05 €	210 263.36 €
RECETTES	416 236.05 €	210 263.36 €

Les investissements sont les suivants :

La construction de l'abribus aux Auches, un nouveau candélabre sur la petite rue menant au parking Papillon depuis les Rabières, la climatisation réversible et la Wifi à la salle Papillon, l'éclairage du préau de l'école, le remplacement de 80 lampes vétustes avec un équipement LED, l'achat de 2 terrains (en réserve communale) aux Auches et rue Principale, construction d'un local pour matériel technique derrière l'atelier actuel, pour plus de confort pour les agents techniques, la rénovation énergétique de la mairie et école (isolation) et un aménagement paysager autour de l'abribus des Auches.

Adopté à l'unanimité.

Délibération relative à l'attribution du montant des subventions aux associations en 2021

La Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'attribuer le montant à verser aux associations pour l'année 2021. Les montants suivants ont été décidés :

100 € au Club « Les Frigoules »

100 € à l'ACCA

50 € à l'Association des anciens combattants

50 € à l'ADMR

50 € à l'Aéro-Club d'Aubenas Vals

100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers

50 € pour les Sapeurs forestiers

50 € pour le Secours Populaire

50 € pour la Croix Rouge

50 € au FSE du Collège Laboissière de Villeneuve de Berg

100 € à l'Association « Les Amis du Vieux Lanas »

100 € au Comité d'Animation

100 € à l'association des Bulles et des Grains

Soit au total 950 €.

Adopté à l'unanimité.

Délibération relative au taux des taxes directes locales en 2021

Mme la Maire informe que le nouveau schéma de financement des Collectivités locales prévoit que le taux de référence de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) pour 2021 est égal à la somme des taux communal et départemental.

Le taux communal n'augmente pas, il s'agit d'une nouvelle répartition du montant de la TFPB.

Le Conseil décidé d'appliquer cette régularisation du taux de la TFPB ainsi :

-taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.18 %

-taxe foncière sur le non bâti : 162.96 %

Le produit fiscal attendu est de 182 765.36 €.

Délibération relative aux contrats d'assurance des risques statutaires

La Maire rappelle :

L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de l'Ardèche (CDG 07) peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

La commune de Lanas charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

La convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : décès, accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité-paternité-adoption.

Nombre d'agents concernés : 3

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et agents contractuels de droit public (IRCANTEC)

Risques garantis : Accident du travail, maladies grave, Maternité-Paternité-Adoption, maladie ordinaire.

Nombre d'agents concernés : 0

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules au vu des statistiques d'absentéisme des 4 dernières années et qui seront fournies au CDG 07 dans le cadre de la consultation qui lui est confiée.

Cette convention doit avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 1^{er} janvier 2022)

Régime du contrat : capitalisation

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

-Elections Départementales et Régionales : une date a été repoussée, les dates sont désormais : dimanche 20 et dimanche 27 juin 2021 après consultation des maires et de l'Assemblée Nationale.

-Travaux chemin de Champfrais : le SIVOM a inscrit les travaux de transfert des canalisations d'eau des propriétés privées sur la voie publique dans son budget 2021 mais ceux-ci ne seront pas prioritaires vu l'urgence d'autres réparations.

Le SDE 07 pour l'enfouissement du réseau électrique et téléphonique (fibre incluse) a été consulté et l'étude a été lancée.

Deux tranchées (un réseau humide et un réseau sec) devront être creusées. Une organisation précise des travaux y compris ceux de la voirie de Serre est réfléchi afin d'occasionner le moins de gêne possible aux riverains et de limiter les dépenses.

Pas avant 2022.

-Collecte amiante par le Sictoba en mai-juin (le 4 juin à Ruoms) S'inscrire sur sictoba.fr (attention, il faut s'y rendre par ses propres moyens)

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.